

LES POLITIQUES DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'ÉCOLE
DES HAUTES
ÉTUDES EN
SCIENCES
SOCIALES

CÉRIUM - EHES - MAISON SUGER - FMSH - CESPRIA - IEA - THE FUTURE SOCIETY - OBSERVATOIRE INTERNATIONAL SUR LES IMPACTS SOCIÉTAUX DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE - INRIA-DATAIA - CENTRE DE RECHERCHE EN ÉTHIQUE - DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE DE L'UDEM, CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN ÉTHIQUE PUBLIQUE ET THÉORIE POLITIQUE

Contact : luc.foisneau@ehess.fr / marc-antoine.dilhac@umontreal.ca

« Les politiques de l'Intelligence artificielle »

Le séminaire doctoral a pour objet l'étude de la gouvernance algorithmique comme nouvel enjeu politique, social et juridique auquel sont confrontées les démocraties libérales aussi bien à l'intérieur de leurs frontières qu'au niveau international. La gouvernance renvoie à l'idée d'une régulation qui ne s'appuie pas seulement sur les moyens classiques du gouvernement, mais sur un éventail d'instruments et de procédures que mettent en œuvre des acteurs très divers dotés d'une légitimité qui n'est pas uniquement politique.

Avec l'avènement de l'intelligence artificielle qui accentue la dimension procédurale de la démocratie et la fragmentation des centres de décisions, le mode de gouvernement qui s'impose est celui de la gouvernance. La gouvernance algorithmique renvoie aux procédures qui permettent d'encadrer les décisions prises par un système automatisé. Mais l'expression de « gouvernance algorithmique » ou de « gouvernance des algorithmes » trahit une ambiguïté intéressante, selon que le génitif est objectif ou subjectif : on peut en effet comprendre que la gouvernance algorithmique porte sur la manière de « gouverner l'intelligence artificielle (IA) » ou sur la manière dont « l'IA nous gouverne ».

Nous explorerons le thème la gouvernance de l'IA en abordant de manière non exhaustive la question de l'encadrement éthique et politique de l'IA, dans le sillage des travaux de la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'IA ; le problème de l'utilisation politique de l'analyse algorithmique des émotions ; les ambiguïtés de la pratique des « nudges » facilités par les applications en IA ; les enjeux de la protection des données et de la vie privée ; les impacts de l'IA sur le marché de l'emploi mais aussi sur la conception du travail, et enfin la perspective crédible d'une implication des citoyens dans un codage civique des algorithmes publics.

Le programme de conférences et d'ateliers propose une formation de haut niveau à la recherche en éthique publique, philosophie politique, science politique, sociologie, droit et économie. Nous aurons le privilège de discuter de ces questions avec des spécialistes universitaires (Paris-Sorbonne, ULB, UdeM) et des acteurs clés de la société civile et d'institutions publiques (Access Now, CNIL, OCDE).

24 juin 2019

La gouvernance des algorithmes : quelle régulation pour l'IA ?

Avec Fanny Hidvegi (Access Now's European Policy Manager, membre du High Level Expert Group on AI de la Commission Européenne).

[Après son exposé, Fanny Hidvegi et Marc-Antoine Dilhac (UdeM) discuteront des différences et des convergences entre les principes de la Déclaration de Montréal, les lignes éthiques du High Level Expert Group on AI et la Déclaration de Toronto.]

25 juin 2019

La gouvernance des données : évaluation, surveillance et transparence

Avec Valérie Peugeot (Commissaire à la CNIL, Orange-Lab)

26 juin 2019

Politique des émotions : l'intime, un objet de calcul politique ?

Avec Laurence Devillers (Paris-Sorbonne, INRIA- DATAIA)

27 juin 2019

Les impacts économiques de l'IA et les mutations du travail

Avec Karine Perset (OCDE, division « digital »)

28 juin 2019 (Journée conférence et atelier-écriture)

Comment anticiper les controverses sociales sur le déploiement de l'IA ?

Avec Hughes Bersini (Iridia, ULB)

+ Atelier : réfléchir aux enjeux politiques de l'IA en récit.

Pour les inscriptions, écrire conjointement à Luc Foisneau (luc.foisneau@ehess.fr) et à Marc-Antoine Dilhac (marc-antoine.dilhac@umontreal.ca), en envoyant coordonnées, CV et texte de proposition en vue d'une intervention (20 minutes + 10 minutes de discussion) sur l'un des thèmes de l'école d'été.

Date limite : 30 mai 2019.